

Slide 1



Cette présentation concerne la deuxième édition des Normes et lignes directrices (2010). Cette édition clarifie et développe les informations contenues dans l'édition de 2003.



Objectifs

- Comprendre la portée du document
- Comprendre le rôle des *Normes et lignes directrices* dans le processus de conservation

Introduction aux *Normes et lignes directrices* :

- le document comporte quatre chapitres : le processus de prise de décisions en matière de conservation, les traitements de conservation, les normes et les lignes directrices.
- il présente le processus de prise de décisions en matière de conservation ou les principales étapes à suivre pour mener à bien un projet de conservation.

 Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Que sont les Normes et lignes directrices?

- Des principes généraux et des conseils pratiques visant à orienter la prise de décisions lorsqu'un lieu patrimonial doit faire l'objet d'une intervention
- Une approche fondée sur la conservation des valeurs patrimoniales d'un lieu et de ses éléments caractéristiques



Que sont les Normes et les lignes directrices?

Ce sont des principes généraux – les normes – et des conseils précis – les lignes directrices – qui servent à orienter la prise de décisions lorsque des interventions sont prévues dans des lieux patrimoniaux.

Les normes précèdent les lignes directrices (on va du général au particulier).

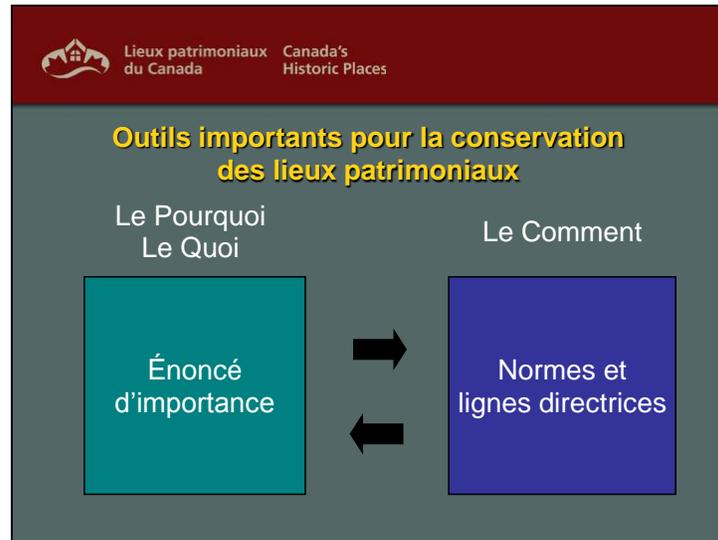
Il s'agit d'une approche fondée sur la conservation de la valeur d'un lieu patrimonial et de ses éléments caractéristiques.

À noter :

Ce n'est ni un manuel technique ni une résolution de problèmes au cas par cas.

Les Normes et les lignes directrices ne remplacent ni les politiques ni les directives.

Les Normes et les lignes directrices ne remplacent pas un spécialiste de la conservation. Il est toujours recommandé de demander l'avis de professionnels et de spécialistes compétents en conservation au début de la planification d'un projet de conservation.



L'ÉI et les Normes et lignes directrices sont d'importants outils pour la conservation des lieux patrimoniaux.

L'ÉI décrit **pourquoi** un lieu patrimonial est important (sa valeur patrimoniale) et ce qu'il faut conserver pour protéger cette valeur (le **quoi** : les éléments caractéristiques); les Normes et lignes directrices vous guident dans la planification des interventions aux lieux patrimoniaux. Elles vous indiquent **comment** procéder de façon à ne pas compromettre la valeur patrimoniale

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Pour qui?

- Quiconque s'intéresse à la conservation
- Les praticiens de la conservation
- Utilisé par le gouvernement fédéral
- Les juridictions provinciales, territoriales et municipales
- Toute autre instance pertinente



Les normes et les lignes directrices visent les objectifs suivants :

- Orienter les propriétaires et les gestionnaires de biens immobiliers patrimoniaux, les consultants en patrimoine, les architectes, les architectes de paysage, les entrepreneurs, etc.
- Aider les instances locales, provinciales et fédérales à évaluer les interventions dans les lieux patrimoniaux.

La plupart des provinces et les territoires ont adhéré aux Normes et lignes directrices. Elles ont été adoptées par plusieurs d'entre elles et par Parcs Canada au niveau fédéral.

- La publication est utilisée comme document de référence dans l'analyse de projets soumis pour l'obtention de financement de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.



Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Comment le document a-t-il été créé?

Fruit d'une importante collaboration

- Le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires
- Professionnels de la conservation

Les Normes et lignes directrices (N&LD) sont nées d'un processus de collaboration fondé sur :

- la collaboration entre les diverses instances;
- la participation des intervenants et des parties intéressées.

Lieux patrimoniaux du Canada / Canada's Historic Places	
TABLE DES MATIÈRES	
Avant-propos	v
Préface et remerciements	vi
Introduction	viii
Chapitre 1 : Processus de prise de décisions en matière de conservation	3
Chapitre 2 : Traitement de conservation (préservation, réhabilitation et restauration)	15
Chapitre 3 : Normes de conservation des lieux patrimoniaux au Canada	21
Les normes	22
Chapitre 4 : Lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada	41
4.1 Lignes directrices pour les paysages culturels, y compris les environnements historiques	51
4.1.1 Processus d'utilisation du sol	53
4.1.2 Processus de planification territoriale	57
4.1.3 Morphologie de territoire	61
4.1.4 Dynamiques spatiales	65
4.1.5 Solutions innovatrices	70
4.1.6 Circulation	74
4.1.7 Compromises écologiques	76
4.1.8 Végétation	81
4.1.9 Sol	85
4.1.10 Eau	89
4.1.11 Éléments bâtis	93
4.2 Lignes directrices pour les sites archéologiques	99
4.2.1 Les sites archéologiques	103
4.2.2 Sites archéologiques	111
4.2.3 Sites situés dans des paysages urbains	113
4.2.4 Sites situés dans des paysages ruraux	115
4.2.5 Sites situés dans des sites naturels protégés	117
4.2.6 Sites subaquatiques	119
4.2.7 Actes répressifs et autres interventions multiples	122
4.2.8 Lignes sensibles aux plus culturels	125
4.3 Lignes directrices pour les bâtiments	129
4.3.1 Processus	131
4.3.2 Assainissement général	136
4.3.3 Toit	141
4.3.4 Murs extérieurs	148
4.3.5 Fenêtres, portes et dispositifs de ventilation	155
4.3.6 Escaliers, porches et balcons	162
4.3.7 Éléments intérieurs	168
4.3.8 Systèmes électriques	176
4.3.9 Systèmes mécaniques et climatiques	183
4.4 Lignes directrices pour les ouvrages de génie, y compris les ouvrages de génie civil, les ouvrages industriels et les ouvrages militaires	189
4.4.1 Éléments structurels	196
4.4.2 Assainissement structurel	206
4.5 Lignes directrices pour les matériaux	213
4.5.1 Tous les matériaux	214
4.5.2 Bois et produits dérivés du bois	217
4.5.3 Maçonnerie	222
4.5.4 Béton	228
4.5.5 Métaux, alliages et structures	234
4.5.6 Verre et produits vitrés	238
4.5.7 Plâtre et plâtre	243
4.5.8 Métaux divers	246
Références	253
Glossaire	253
Bibliographie	257
Bibliographie photographique	260

La table de matières donne un aperçu du document.

 Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Le processus de prise de décisions en matière de conservation

- Trois phases et neuf étapes
- Comprendre
- Planifier
- Intervenir



La phase de compréhension comprend deux étapes; la planification en a cinq et l'intervention, deux. Les N&LD portent sur trois étapes de la phase de planification.

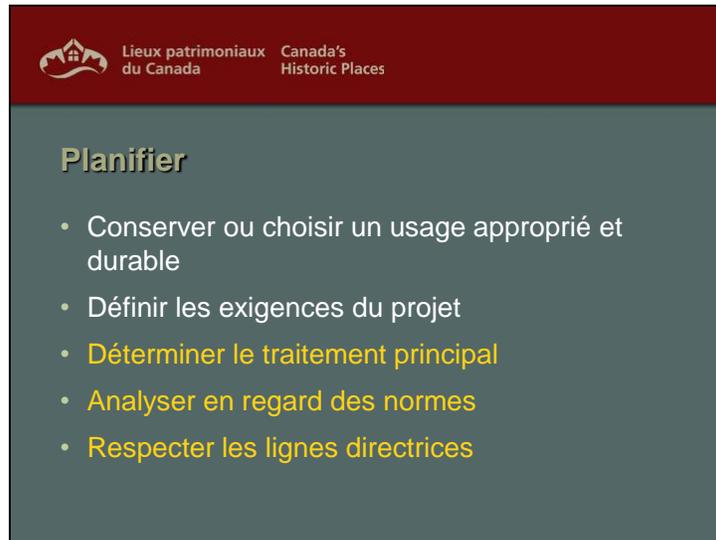
 Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Comprendre

- Se référer à la valeur patrimoniale et aux éléments caractéristiques
- Examiner et documenter l'état et les changements



Voici les deux étapes de la phase de compréhension. Il est important de comprendre non seulement la valeur patrimoniale du lieu mais aussi son état physique et les changements qu'il a subi au fil du temps.



The slide features a dark red header with the logo of the Canadian Historic Places program on the left and the text 'Lieux patrimoniaux du Canada' and 'Canada's Historic Places' on the right. Below the header, the word 'Planifier' is written in a bold, light-colored font. A bulleted list follows, with the last three items highlighted in yellow.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Planifier

- Conserver ou choisir un usage approprié et durable
- Définir les exigences du projet
- Déterminer le traitement principal
- Analyser en regard des normes
- Respecter les lignes directrices

Le premier point porte sur l'usage. Si l'usage est un élément caractéristique, cet usage doit être préservé si possible. Sinon, l'usage proposé devrait avoir le moins d'incidence possible sur la valeur patrimoniale du lieu.

Les exigences de tout projet doivent être clairement identifiées et comprises: les besoins du client, les ressources humaines et financières disponibles, etc.

Les N&LD portent sur les trois étapes en jaune qui concernent la planification des interventions dans un lieu patrimonial.

 Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Intervenir

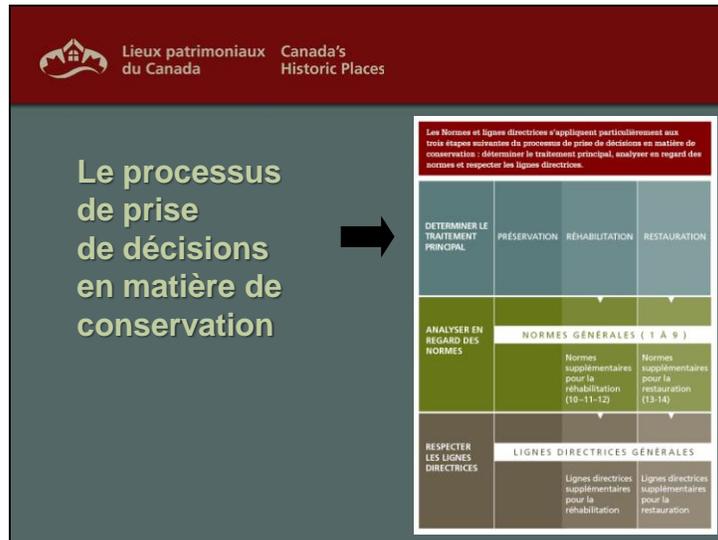
- Réaliser les travaux
- Effectuer un entretien régulier du lieu



Toute intervention doit se faire dans le respect de la valeur patrimoniale et des éléments caractéristiques. Il faut toujours rechercher l'intervention qui aura le moins d'incidence possible sur le lieu patrimonial. Combien d'entre vous avez entendu parler du concept de l'intervention minimale? Cela ne veut pas dire ne rien faire. Cela veut dire faire ce qui est nécessaire, et seulement ce qui est nécessaire, pour rencontrer les objectifs fonctionnels tout en préservant la valeur patrimoniale.

Diverses approches sont possibles en ce qui concerne les interventions : nous les examinerons plus loin lorsque nous parlerons des différents types de traitement de conservation.

L'entretien est une forme d'intervention parce qu'elle aura une incidence (bonne ou mauvaise) sur les éléments caractéristiques.



La première étape consiste à déterminer le traitement principal. Pourquoi parlons-nous de traitement principal? Le mot « principal » renvoie à l’orientation du projet dans son ensemble : veut-on maintenir le lieu en bon état (préservation), faire une mise à niveau ou un changement d’usage (réhabilitation) ou le représenter tel qu’il existait à une période précise de son histoire (restauration)? Par exemple, un projet de réhabilitation peut comporter un volet de restauration ou de préservation. Vous pouvez recréer l’escalier d’honneur (restauration) ou nettoyer le plancher de marbre (préservation) dans le contexte d’un projet de réhabilitation qui implique un changement d’usage. On peut affirmer que 90 % des projets que nous réalisons de nos jours sont des projets de réhabilitation. Comme l’utilisation est le meilleur moyen de conserver des lieux patrimoniaux, nous devons leur trouver un nouvel usage viable et les adapter aux codes en vigueur. Il y a peu de projets de restauration de nos jours. La restauration implique souvent de recréer une atmosphère d’antan dans un environnement muséal.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

La conservation englobe ce qui suit

Passé	Présent	Futur
Restauration Action ou processus qui vise à révéler, à faire retrouver ou à représenter fidèlement l'état d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, tel qu'il était à une période particulière de son histoire, tout en protégeant sa valeur patrimoniale.	Préservation Action ou processus qui vise à protéger, à entretenir ou à stabiliser les matériaux existants, la forme et l'intégrité d'un lieu patrimonial, ou d'une de ses composantes, tout en protégeant sa valeur patrimoniale.	Réhabilitation Action ou processus qui vise à rendre possible un usage continu ou contemporain compatible avec le lieu patrimonial, ou l'une de ses composantes, tout en protégeant sa valeur patrimoniale.

Il est important de s'entendre sur la terminologie pour s'assurer de parler le même langage. La conservation est le terme général au Canada. La préservation, la restauration et la réhabilitation sont des types de traitement qui appartiennent à la conservation.

Les gens utilisent souvent ces quatre mots les uns pour les autres parce que beaucoup n'en connaissent pas le sens exact.

Lisez d'abord les définitions : la restauration a trait au passé; la préservation au présent, et la réhabilitation à l'avenir.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

La préservation

- Documenter
- Protéger
- Entretenir
- Conserver
- Stabiliser
- Réparer
- Remplacer à l'identique



Mur Wellington, Ottawa

Ile Manitoulin, Ontario

Fort Prince de Galles, Manitoba

La préservation a trait principalement à l'entretien et à la réparation. Voyez ces verbes : ils sont présentés par ordre croissant d'intervention. Il s'agit d'entretenir ce qu'on a pour ralentir la détérioration, prévenir les dommages et prolonger la vie du lieu.

- La préservation vise également un usage continu.
- Elle peut être à court terme ou temporaire, en attendant les fonds pour un projet de réhabilitation ou de restauration.
- La préservation est le traitement de conservation le plus prudent. Ce type de traitement préconise l'intervention minimale.

The slide features a dark red header with the logo of 'Lieux patrimoniaux du Canada' and 'Canada's Historic Places'. Below the header, the title 'La réhabilitation' is displayed in a light green font. A blue sidebar on the left lists three key points: 'Préserver l'usage d'origine', 'Choisir un usage compatible', and 'Mise aux normes'. To the right of the text are three images: a red brick building labeled 'Propriétés historiques, Halifax', a modern interior space with a glass roof labeled 'Gare Windsor, Montréal', and a historic stone building labeled 'Edifice Old London, Calgary'.

Tout ce que nous avons dit au sujet de la préservation s'applique aussi à la réhabilitation. Cette dernière va un peu plus loin : elle entre en jeu lorsqu'il s'agit d'adapter un lieu patrimonial à un nouvel usage et/ou de le mettre à niveau pour qu'il corresponde aux codes et aux normes en vigueur. Les projets qui impliquent des ajouts sont habituellement des projets de réhabilitation.

Images :

Le complexe Historic Properties d'Halifax comprend des entrepôts convertis en bureaux.

Cette vieille banque de Calgary est devenue un restaurant.

Cette salle d'attente de la station Windsor à Montréal a été réadaptée et sert maintenant de grand hall.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

La restauration

- Réparer
- Remplacer à l'identique
- Enlever des éléments datant d'autres périodes
- Recréer des éléments manquants de la période de restauration



Mur Wellington, Ottawa



Bideford Parsonage House, I.P.-É.

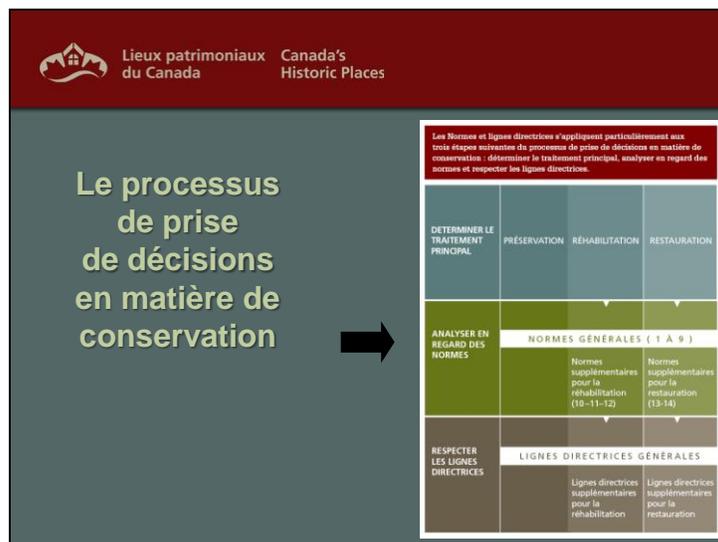
On entend par restauration redonner à un lieu patrimonial l'apparence qu'il avait à une période donnée. Il peut falloir, pour ce faire :

- enlever des éléments d'une période ultérieure;
- recréer des éléments manquants de la période de restauration.

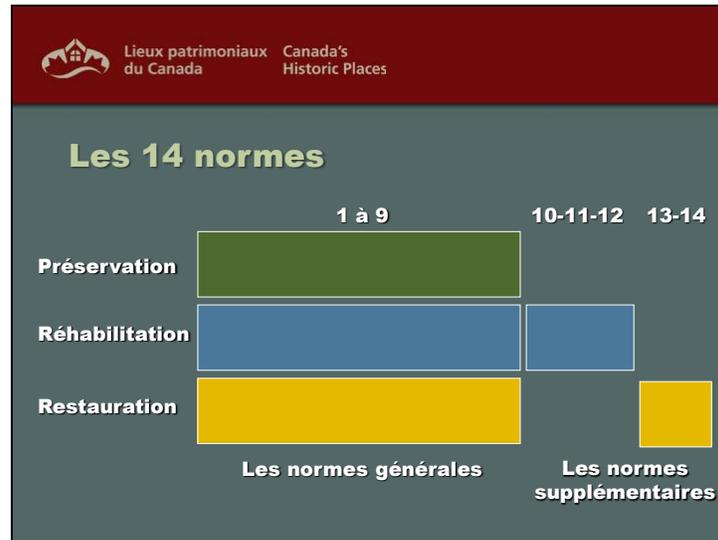
La restauration doit être fondée sur des éléments probants et la connaissance détaillée de la période à laquelle le lieu patrimonial sera ramené. Il n'y a pas de conjectures en restauration.

Images :

Détail recréé du mur Wellington à Ottawa, d'après des preuves matérielles. À partir des preuves documentaires disponibles, la fenestration originale du Bideford Parsonage Museum (i.-P.-É.) a pu être restaurée et les faîteaux remplacés.



La prochaine étape du processus de prise de décisions en matière de conservation est l'analyse en regard des normes. Les normes sont des principes de conservation qui sont fondés sur les chartes de conservation reconnues.



On compte :

Neuf normes générales qui ont trait à tous les projets. Elles correspondent aussi aux normes de préservation.

Trois normes additionnelles qui ont trait à la réhabilitation (10-11-12).

Deux normes additionnelles qui ont trait à la restauration (13-14).

Tout projet de conservation vise d'abord la préservation. Peu importe que vous changiez l'usage (réhabilitation) ou montriez une période particulière (restauration), vous devrez toujours entretenir, stabiliser et prolonger la vie du lieu patrimonial.



Voici les 14 normes.
Voyons quelques normes pour vous donner une meilleure idée des principes généraux que vous y trouverez. Nous examinerons les deux premières normes générales, de même qu'une norme de réhabilitation et une autre de restauration.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Normes générales (1 à 9)

Norme 1
Conserver la *valeur patrimoniale* du lieu. Ne pas enlever, ni remplacer, ni modifier substantiellement les *éléments caractéristiques* intacts ou réparables.

Ne pas déplacer une partie du *lieu patrimonial* si son emplacement actuel constitue un *élément caractéristique*.



Maison de l'éclusier, Canal Rideau

La première partie de la norme 1 renferme un message de conservation fondamental : il y est dit qu'il faut conserver la valeur patrimoniale et on vous explique comment le faire, en particulier en ce qui a trait aux éléments caractéristiques.

La deuxième partie ajoute un autre aspect : elle suggère l'importance des éléments par rapport à leur emplacement, et dit que la valeur peut être perdue si les éléments sont déplacés. La reconnaissance de ce fait s'est accrue au fil du temps et aujourd'hui, on hésite davantage à sauvegarder des bâtiments en les déplaçant (p. ex. pour la création de villages historiques).

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Normes générales (1 à 9)

Norme 2

Conserver les modifications apportées au *lieu patrimonial* qui, au fil du temps, sont devenues elles-mêmes des *éléments caractéristiques*.



Convocation Hall, Université de la Saskatchewan, Saskatoon

La norme 2 porte sur le fait que la valeur patrimoniale évolue au fil du temps et qu'elle peut changer.

Les modifications apportées à un lieu peuvent acquérir de la valeur au fil du temps et devenir des éléments caractéristiques. Il faut donc protéger ces éléments.

Un lieu patrimonial qui tire une partie de sa valeur patrimoniale de son évolution au fil du temps sera respectée en raison de cette évolution, et non pas pour son existence à un moment donné dans le temps.

Cet exemple montre que des changements importants ou des couches ajoutées peuvent également exister à l'échelle des finis intérieurs ou des meubles.

Ces changements (luminaires et tuiles acoustiques des années 1960) ont été reconnus dans l'énoncé d'importance de ce LHNC et sont protégés tout au long du projet de conservation en raison de leur association avec un doyen important de l'université.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Normes supplémentaires de réhabilitation (10-11-12)

Norme 11

Conserver la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques lorsqu'on construit des ajouts à un *lieu patrimonial* (...).

S'assurer que les nouveaux éléments sont compatibles physiquement et visuellement avec le lieu patrimonial, qu'ils en sont subordonnés et qu'ils s'en distinguent.



Édifice à bureaux, Calgary

Les ajouts portent souvent à controverse en conservation du patrimoine. La norme 11 ne préconise pas les ajouts, mais prévoit que s'il n'existe pas d'autre choix que de construire (p. ex. parce que le programme lié à l'usage proposé ne peut y tenir), cet ajout doit être physiquement et visuellement compatible avec l'édifice du patrimoine, y être subordonné et s'en distinguer. Il est à noter qu'il est question de compatibilité physique et visuelle. L'utilisation subordonnée ne veut pas dire de moins grande envergure; elle renvoie à la valeur patrimoniale du lieu patrimonial.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Normes supplémentaires de restauration (13-14)

Norme 14

- Remplacer les éléments manquants de la période de référence par de nouveaux éléments dont la forme, les matériaux et les détails sont fondés sur des éléments physiques existants, des preuves documentaires et des témoignages oraux précis.



Détail, Gare Windsor, Montréal

Dans le cadre d'un projet de restauration, où l'accent est mis sur la valeur de l'édifice à une certaine période, les éléments de remplacement devront correspondre à l'original et être fondés sur des preuves solides. La meilleure preuve est évidemment un élément ou des matériaux qui ont survécu.

Il est important de souligner que la valeur patrimoniale réside dans une période antérieure, et que par conséquent, on peut enlever des ajouts ultérieurs (dans ce cas, l'ajout d'espaces à bureau sous l'arcade). Aujourd'hui, nous restaurons souvent des éléments d'un bâtiment dans le cadre de projets de réhabilitation. Il est rare de nos jours qu'un projet soit uniquement axé sur la restauration.

The infographic is titled 'Normes générales' and 'Normes supplémentaires de réhabilitation' and 'Normes supplémentaires de restauration'. It lists 14 numbered items in colored boxes. The top header includes the logo for 'Lieux patrimoniaux du Canada' and 'Canada's Historic Places'.

Lieux patrimoniaux du Canada / Canada's Historic Places

Normes générales

- 1. Conserver les valeurs
- 2. Conserver les changements
- 3. Intervention minimale
- 4. Pas de faux historique
- 5. Usage approprié
- 6. Stabiliser, protéger les ressources archéologiques
- 7. Évaluer l'état actuel
- 8. Entretien et réparation
- 9. Interventions identifiables

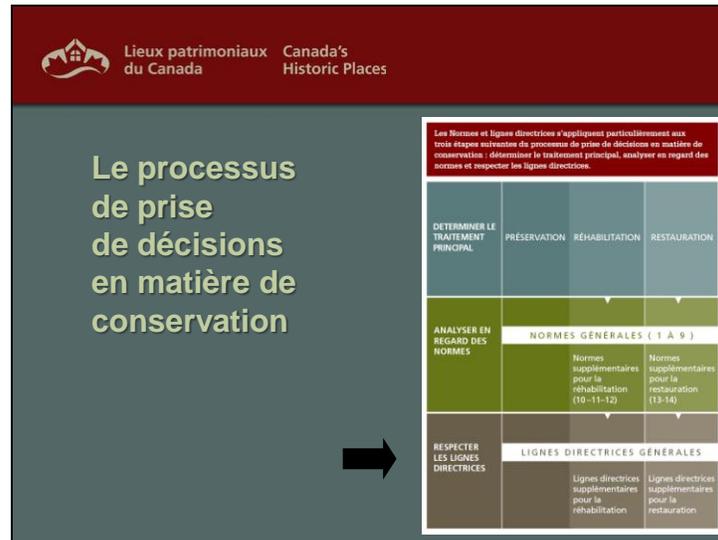
Normes supplémentaires de réhabilitation

- 10. Réparer ou remplacer les éléments détériorés
- 11. Ajouts compatibles, subordonnés et distinctifs
- 12. Ajouts réversibles

Normes supplémentaires de restauration

- 13. Remplacer les éléments détériorés
- 14. Recréer les éléments manquants

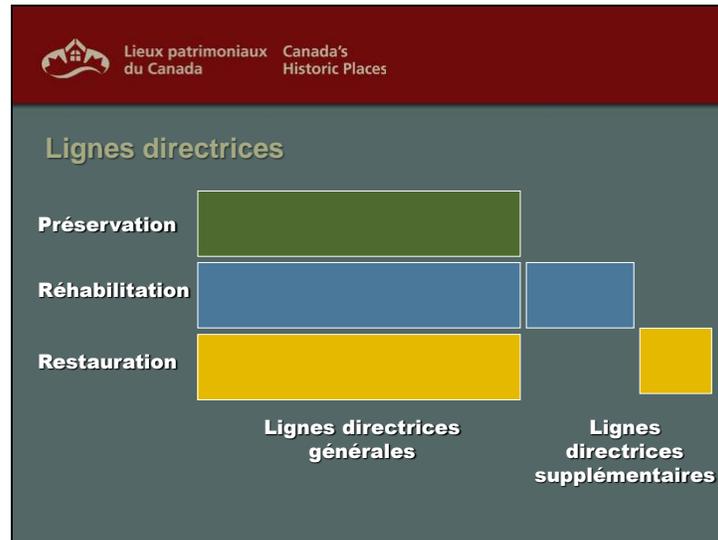
Voici les normes en bref. Ces quelques mots saisissent l'essence de chaque norme.



L'étape suivante du processus de prise de décisions est le respect des lignes directrices. Ces dernières guident la façon dont vous devez prévoir vos interventions. Elles ne proposent cependant pas de méthodes ou de produits particuliers parce qu'ils changent continuellement. Le professionnel ou le spécialiste de la conservation élaborera des plans et des devis détaillés pour le projet d'après les *Normes et lignes directrices*.



Voici les quatre types de ressources abordés dans les lignes directrices : les paysages culturels, les sites archéologiques, les bâtiments et les ouvrages de génie. Il y a aussi des lignes directrices pour les matériaux qui composent ces ressources.



Les lignes directrices suivent la même structure que les normes (se reporter au diagramme sur les normes – diapositive 18) :

- Les lignes directrices générales qui s'appliquent à tous les projets.
- Les lignes directrices additionnelles pour les projets de réhabilitation.
- Les lignes directrices additionnelles pour les projets de restauration.



Les lignes directrices sont présentées par ordre ascendant, soit de l'intervention la moins importante à l'intervention la plus importante : depuis la documentation à l'entretien, à la réparation, puis au remplacement de l'élément caractéristique.

Les projets doivent toujours être axés sur les premières activités de la séquence et ne passer qu'aux dernières activités que lorsque les objectifs d'un projet ne peuvent être atteints autrement. Il est à noter que les mêmes verbes sont utilisés pour décrire la préservation. Pourquoi? Parce que les lignes directrices générales s'appliquent à tous les projets et que la préservation est au cœur de tout projet de conservation.

Images

- Stabilisation d'un mur à l'usine de pâtes et papiers E.B. Eddy à Gatineau (Québec), en attente de fonds pour la réalisation d'un projet de conservation
- Travaux d'entretien : remplacement d'un revêtement extérieur et peinture.



Les normes supplémentaires pour la réhabilitation traitent aussi d'exigences contemporaines relatives aux changements d'usage, aux mises à niveau, aux droits de la personne et aux technologies vertes.

Image : ajout d'une rampe devant un édifice patrimonial à Montréal.



The slide features a dark red header with the logo of the Canadian Heritage Department (Lieux patrimoniaux du Canada / Canada's Historic Places) on the left. The main content is on a dark grey background with a light green title and a bulleted list of guidelines. At the bottom, there is a section for recommended and discouraged actions.

Lignes directrices pour les paysages culturels

- Preuves d'utilisation du sol
- Preuves de pratiques traditionnelles
- Morphologie du territoire
- Organisation spatiale
- Relations visuelles
- Circulation
- Composantes écologiques
- Végétation
- Reliefs
- Eau
- Éléments bâtis

Actions conseillées et déconseillées

La première série de lignes directrices porte sur les paysages culturels. Elles viennent en premier car les paysages culturels peuvent contenir tous les types de ressources : des sites archéologiques, des bâtiments et des ouvrages de génie. Sept des onze lignes directrices proviennent de la section Paysages de la première édition. Les lignes directrices pour les vues ont été remplacées par les lignes directrices pour les relations visuelles et incorporent dorénavant la notion d'échelle. Trois nouvelles lignes directrices portent sur les composantes écologiques (des éléments naturels qui ont une valeur patrimoniale), les preuves d'utilisation du sol et les preuves de pratiques traditionnelles (PT). Ces deux dernières portent sur les éléments (caractéristiques) qui témoignent d'une utilisation du sol ou d'une PT du passé ou qui appuient une utilisation ou une PT existante lorsque ces éléments ont été identifiés comme éléments caractéristiques dans un énoncé d'importance.



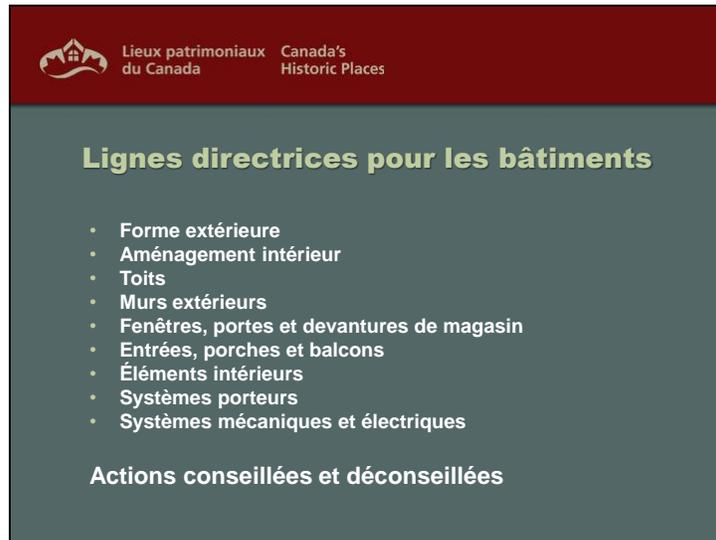
Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Lignes directrices pour les sites archéologiques

- Les sites archéologiques
- Sites en milieu urbain
- Sites industriels
- Sites situés dans des paysages culturels
- Sites situés dans des aires naturelles protégées
- Sites subaquatiques
- Art rupestre et arbres culturellement modifiés
- Lieux sensibles sur le plan culturel

Actions conseillées et déconseillées

Les lignes directrices pour les sites archéologiques contiennent des lignes directrices générales pour tous les sites archéologiques ainsi que des lignes directrices pour les sites archéologiques dans un contexte particulier.



Lieux patrimoniaux du Canada / Canada's Historic Places

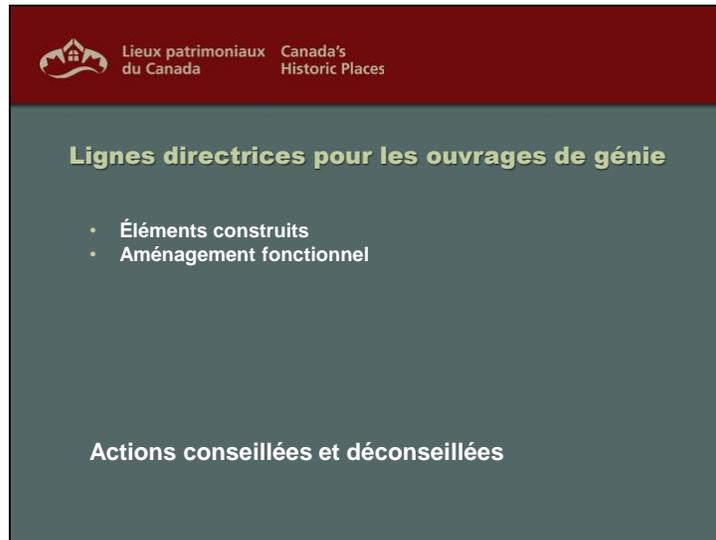
Lignes directrices pour les bâtiments

- Forme extérieure
- Aménagement intérieur
- Toits
- Murs extérieurs
- Fenêtres, portes et devantures de magasin
- Entrées, porches et balcons
- Éléments intérieurs
- Systèmes porteurs
- Systèmes mécaniques et électriques

Actions conseillées et déconseillées

Les lignes directrices pour les bâtiments contiennent neuf sous-sections : les deux premières ont trait à la forme et à l'aménagement, les cinq suivantes aux éléments d'un bâtiment et les deux dernières aux systèmes techniques.

Les lignes directrices pour la forme extérieure traitent beaucoup des ajouts. La sous-section sur les murs extérieurs est nouvelle; elle porte autant sur les murs porteurs traditionnels que sur les murs-rideaux modernes. De nouveaux éléments ont été ajoutés tels les portes, les balcons et les systèmes électriques.



Lieux patrimoniaux du Canada / Canada's Historic Places

Lignes directrices pour les ouvrages de génie

- Éléments construits
- Aménagement fonctionnel

Actions conseillées et déconseillées

Cette section a été volontairement simplifiée pour présenter l'ouvrage de génie comme un assemblage d'éléments construits reliés entre eux dans un aménagement fonctionnel dans le but de créer une structure ou un processus (p. ex., une industrie). De nombreux exemples illustrent la grande variété des ouvrages de génie.



The slide features a dark red header with the logo of 'Lieux patrimoniaux du Canada' and 'Canada's Historic Places'. The main content is on a dark grey background with a white list of material categories and a section title at the bottom.

Lieux patrimoniaux du Canada Canada's Historic Places

Lignes directrices pour les matériaux

- Tous les matériaux
- Bois et produits dérivés du bois
- Maçonnerie
- Béton
- Métaux architecturaux et structuraux
- Verre et produits verriers
- Plâtre et stucco
- Matériaux divers

Actions conseillées et déconseillées

Les lignes directrices pour les matériaux ont été retirées de la section sur les Bâtiments de la première édition afin d'en faire une section distincte dans la deuxième. Les matériaux composent tous les types de lieux patrimoniaux. Cette nouvelle section reconnaît les matériaux modernes comme les produits dérivés du bois, le béton, les produits verriers ainsi que les matériaux plus récents comme le masonite, le linoléum et la porcelaine émaillée sous Matériaux divers.

La sous-section Tous les matériaux (4.5.1) doit toujours être consultée de concert avec une autre sous-section.